

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 07 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 11

M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SIBLER, SCHLOSSER, MEYER-KUHN,
WITTMER, BERTRAND, HAAS, ISEL, RICHERT, MARTIN.

Absents : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER,
WEISBECKER, WINLING, MERG, (excusés) MM. BABILON, GOETZ,
PREVOT.

DEL. N° 003/2005bureau

**OBJET : SUBVENTION POUR LES SEJOURS SCOLAIRES (COLLEGE DE
MERTZWILLER)**

- *VU la demande de subvention du 17 janvier 2005 du collège Jacques Tati de Mertzwiller pour les voyages pédagogiques :*
 - . stage audiovisuel à Wingen-sur-Moder du 29 janvier 2005 au 5 février 2005
 - . voyage en Italie du 14 mars 2005 au 19 mars 2005
 - . appariement Mertzwiller / Tettmang du 9 mai 2005 au 13 mai 2005
- *VU la délibération n° 051/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 donnant délégations au bureau et au président,*

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de reconduire le dispositif d'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 2 € par élève et par jour, soit :**

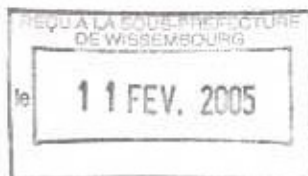
. séjour « stage audiovisuel à Wingen-sur-Moder » : 3 élèves pendant 8 jours (3 x 8 x 2 € = 48 €)

. voyage en Italie : 4 élèves pendant 6 jours (4 x 6 x 2 € = 48 €)

. appariement Mertzwiller / Tettmang : 5 élèves pendant 5 jours (5 x 5 x 2 € = 50 €)

- **dit que lesdites subventions seront versées sur présentation d'un justificatif (état financier).**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 9 février 2005
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL.